



*Département Opinion
et Stratégies d'Entreprise*

pour



Observatoire de la modernisation de l'État

12^{ème} enquête :

La sécurité sanitaire jugée par les hauts fonctionnaires

Janvier 2011



Etude réalisée par l’Ifop pour :

Acteurs Publics

Echantillon :

Échantillon de **308 agents de la fonction publique de catégorie A.**

Cet échantillon a été extrait du panel d’acteurs publics de l’Observatoire de la modernisation de l’État mis en place par *Acteurs publics* et *l’Ifop* en partenariat avec *Ineum Consulting*.

Mode de recueil :

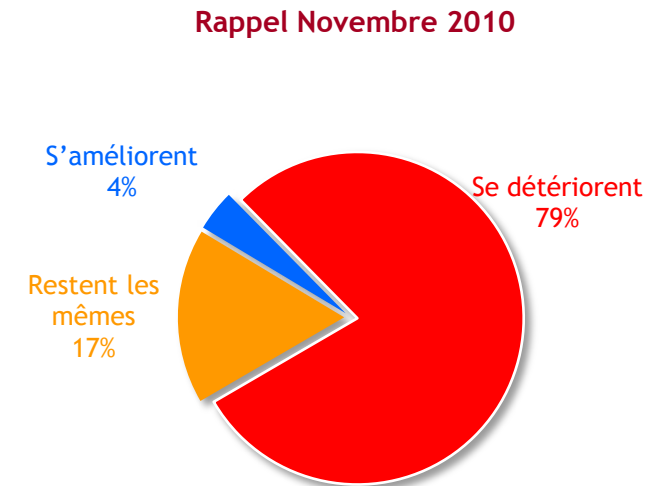
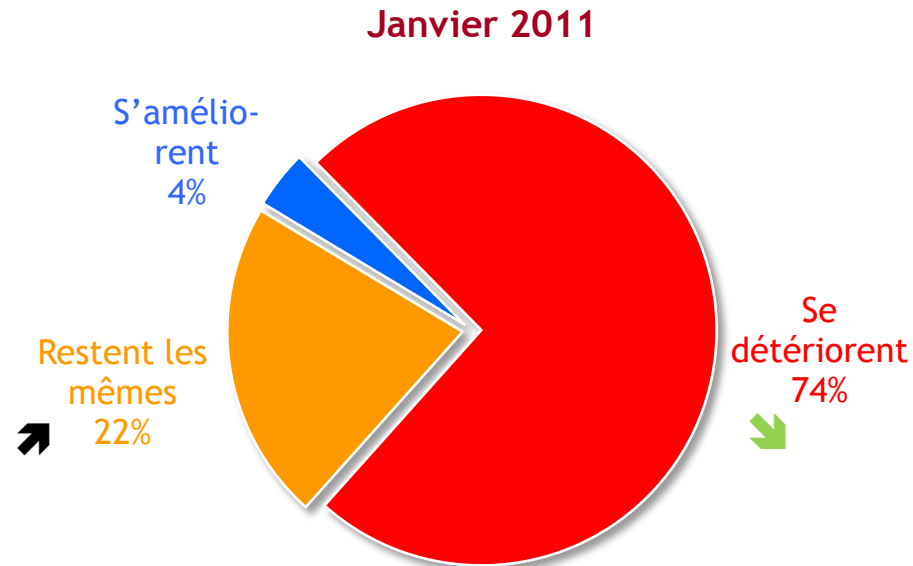
Les interviews ont eu lieu par questionnaire auto-administré en ligne (*CAWI - Computer Assisted Web Interviewing*).

Dates de terrain :

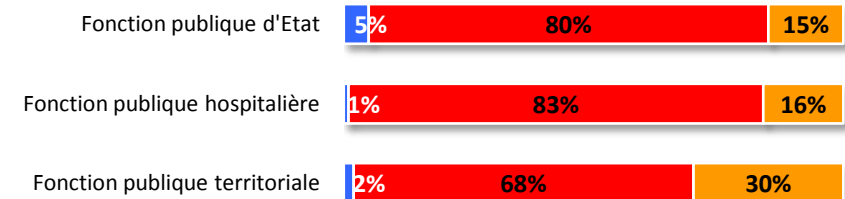
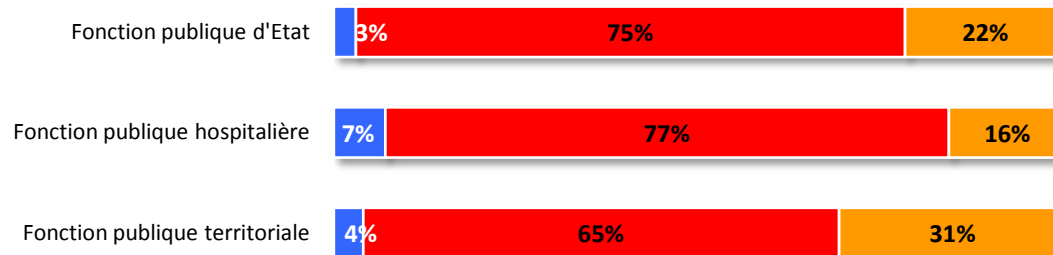
Du 14 au 19 janvier 2011

A | Indicateurs permanents

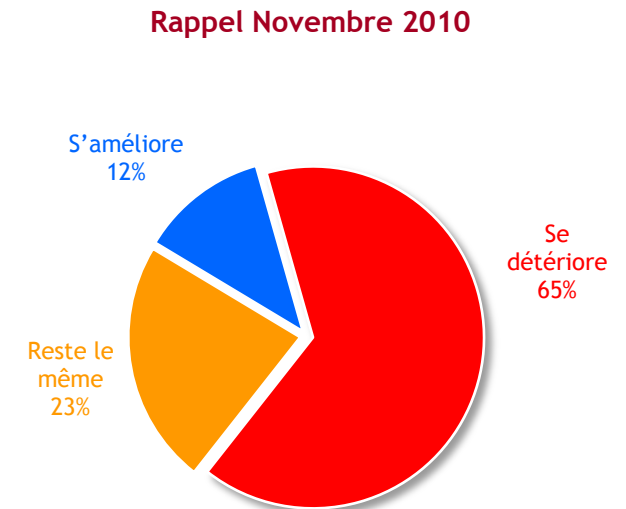
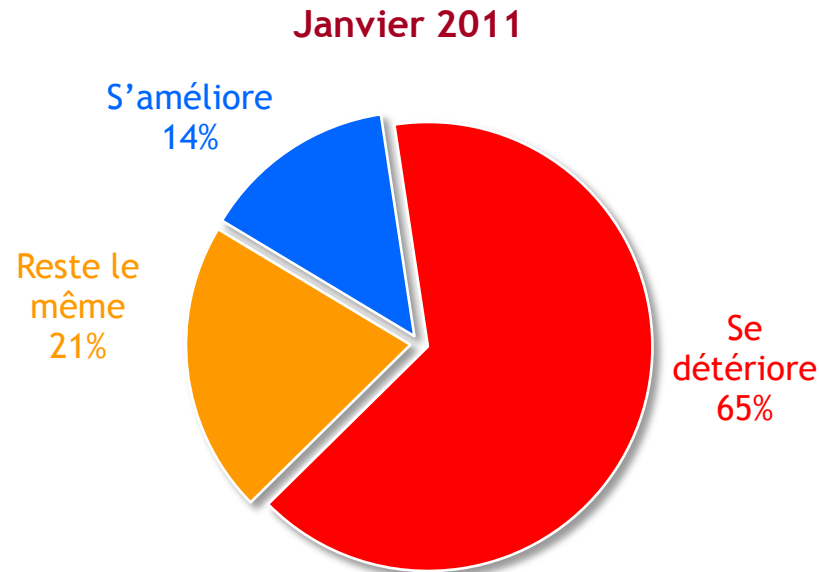
Question : D'une manière générale, diriez-vous qu'avec les réformes en cours dans le service public, votre environnement et vos conditions de travail s'améliorent, se détériorent ou restent les mêmes ?



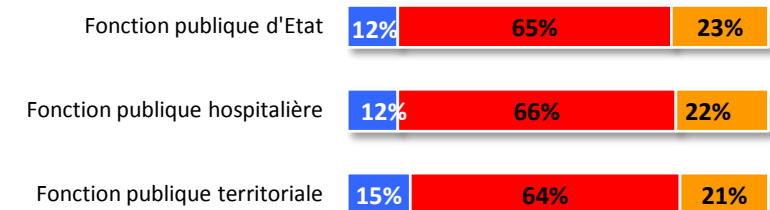
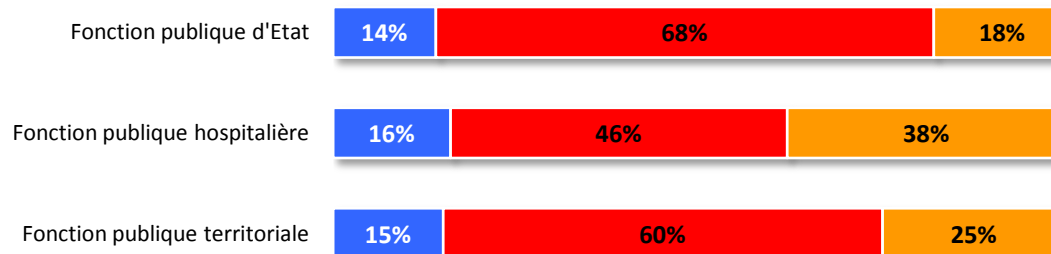
Selon le type de fonction publique :



Question : Et diriez-vous qu'avec les réformes en cours dans le service public, le service rendu aux usagers s'améliore, se détériore ou reste le même ?

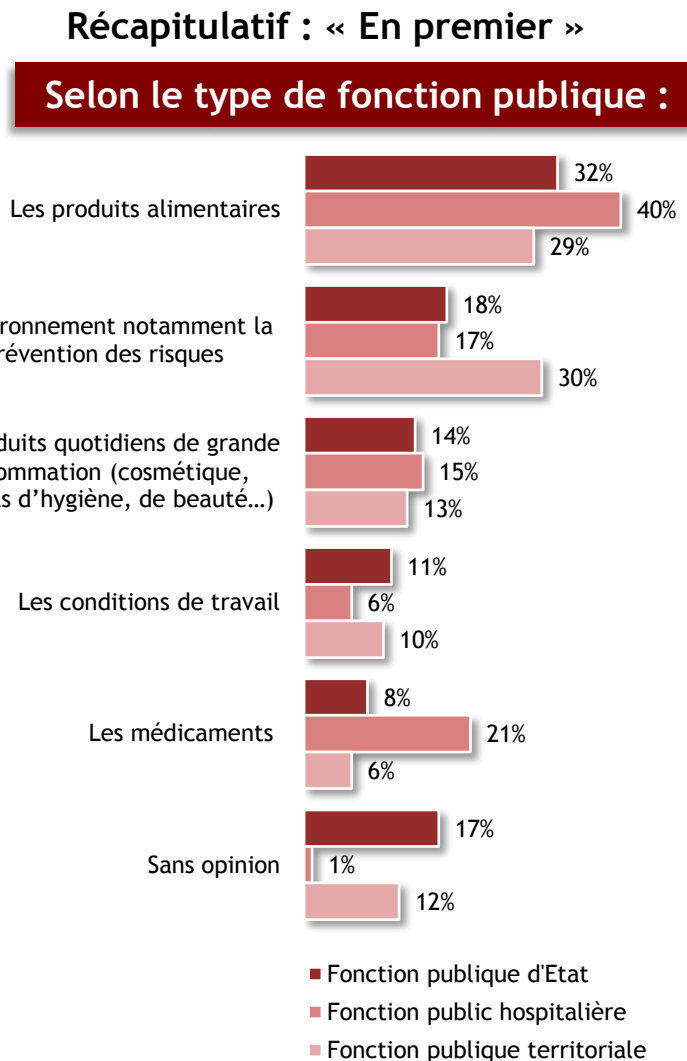
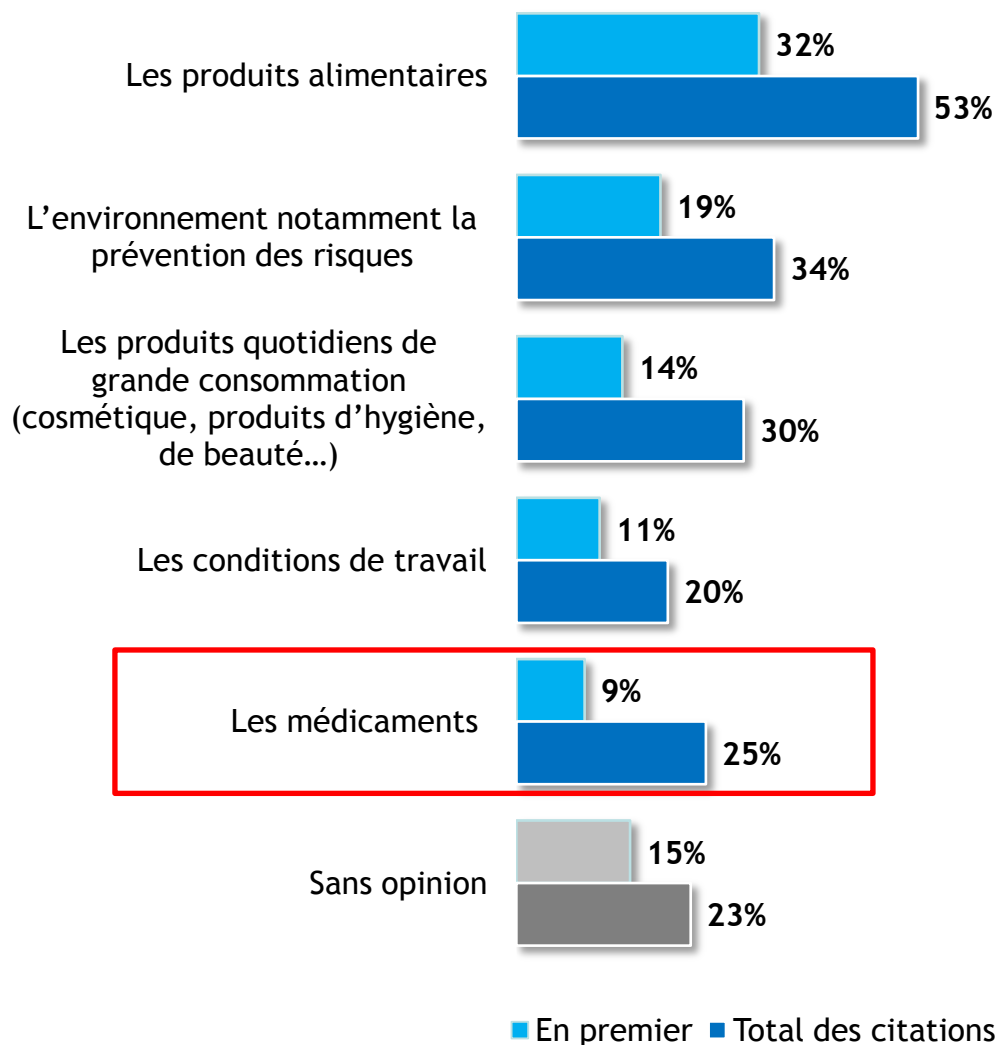


Selon le type de fonction publique :

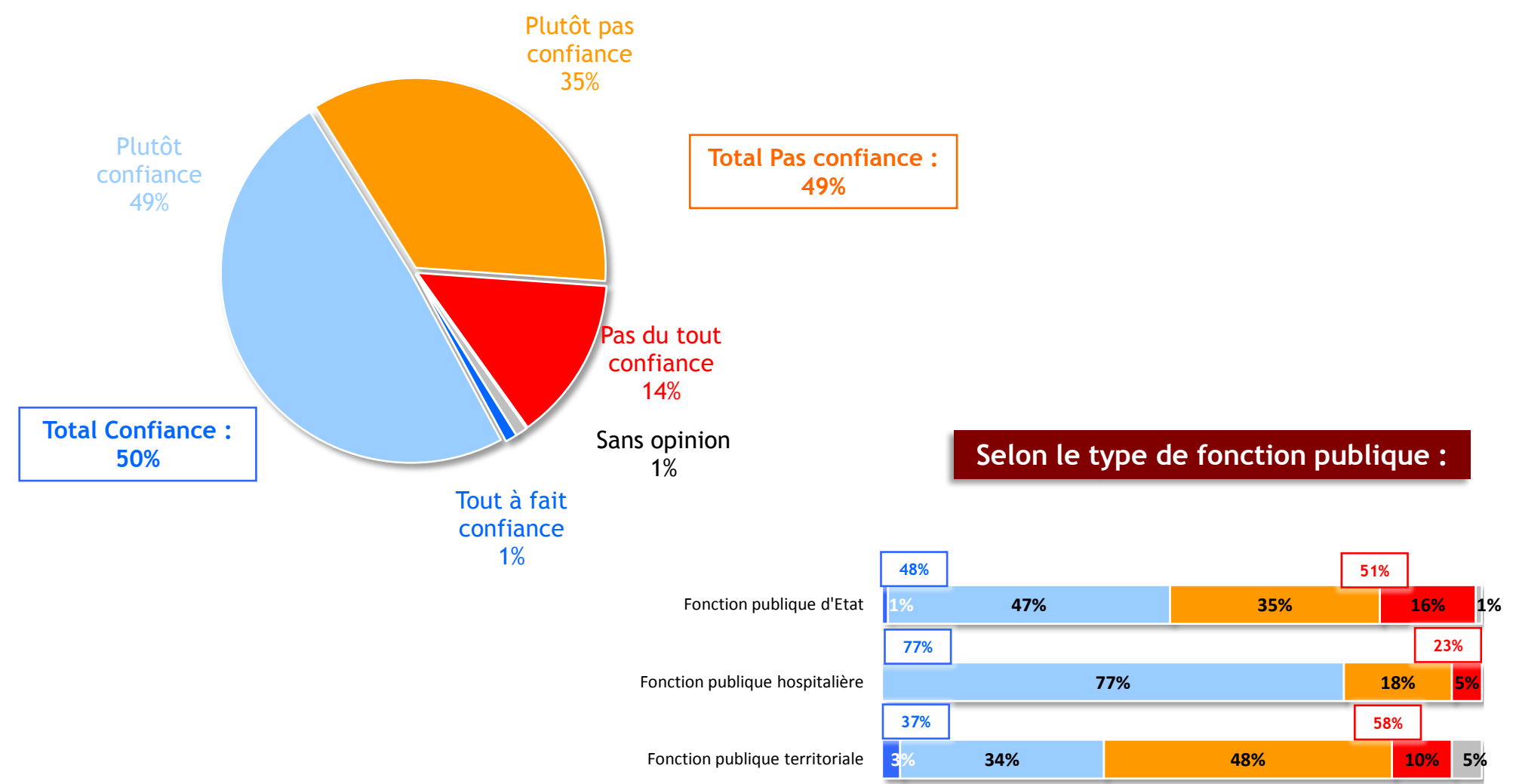


B | Les hauts fonctionnaires et la sécurité sanitaire

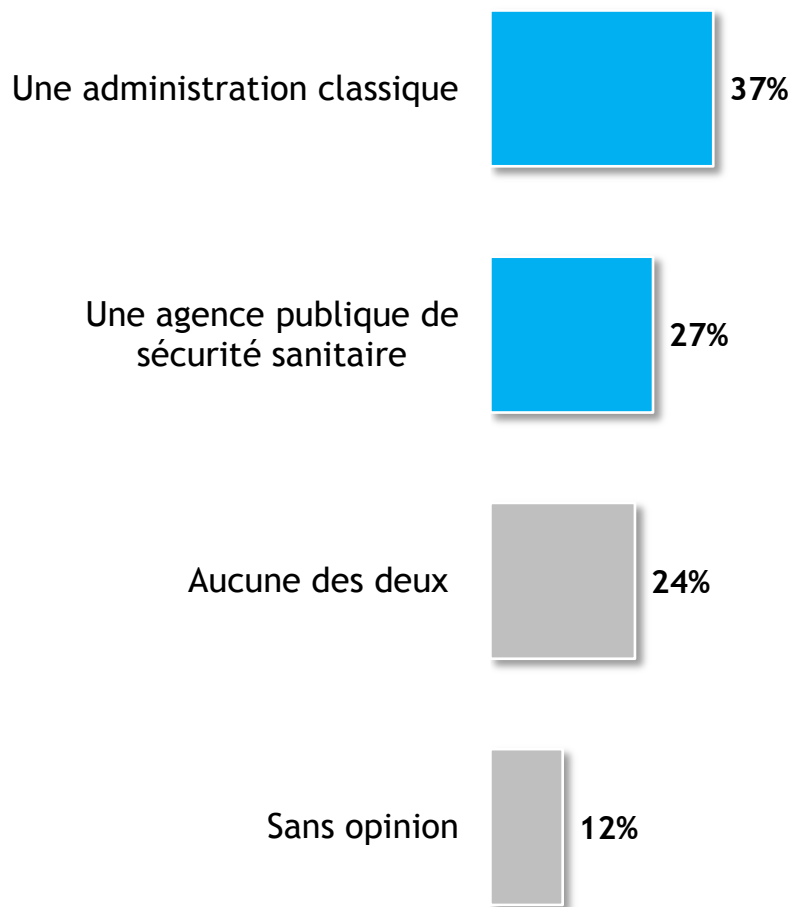
Question : Selon vous, pour quels produits ou dans quels secteurs la sécurité sanitaire des Français est-elle assurée le plus efficacement ? En premier ? En second ?



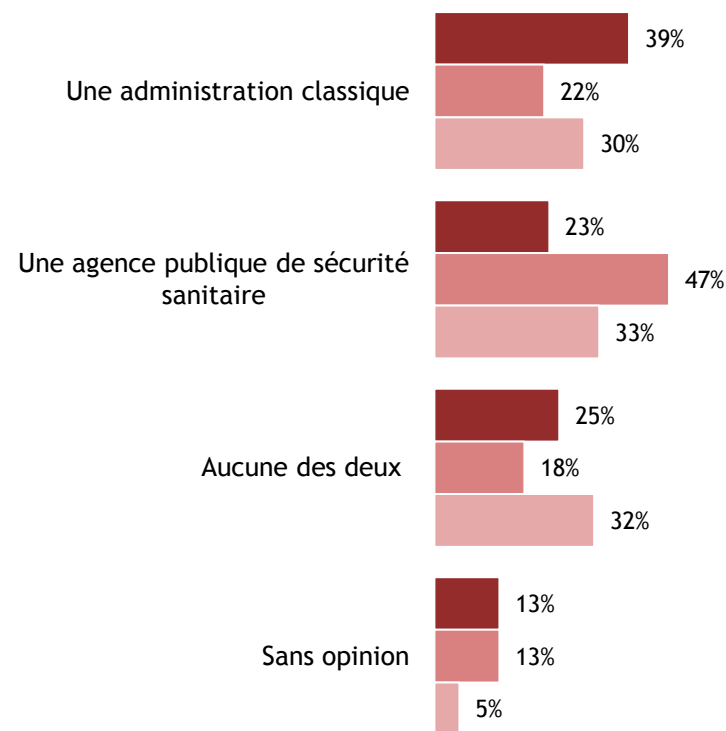
Question : *Diriez-vous que vous avez tout à fait, plutôt, plutôt pas ou pas du tout confiance dans les décisions prises par les agences publiques dédiées à la sécurité sanitaire pour assurer la sécurité sanitaire des Français ?*



Question : Entre une administration classique (ministère) et une agence publique de sécurité sanitaire à qui faites-vous le plus confiance pour assurer la sécurité sanitaire des Français ?

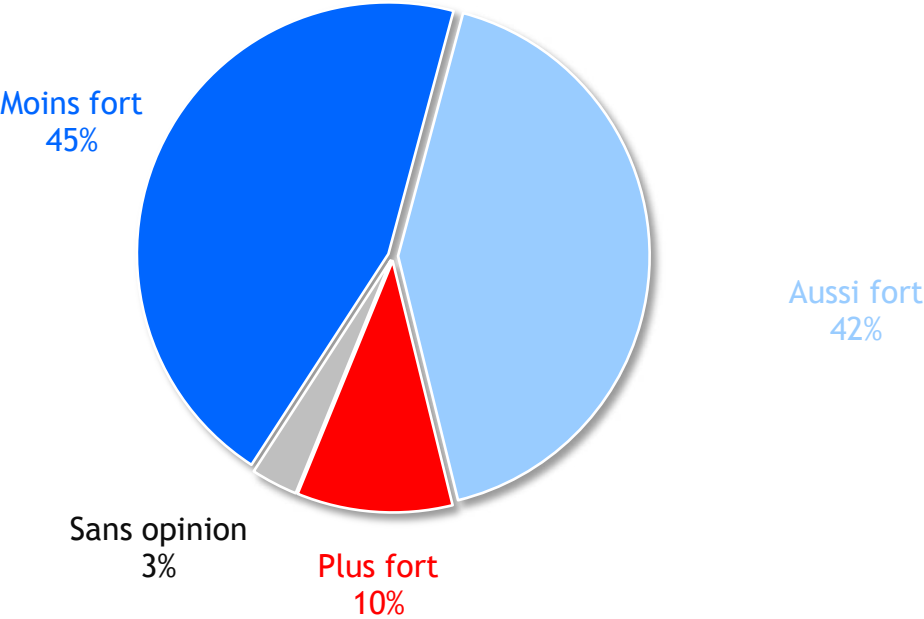


Selon le type de fonction publique :

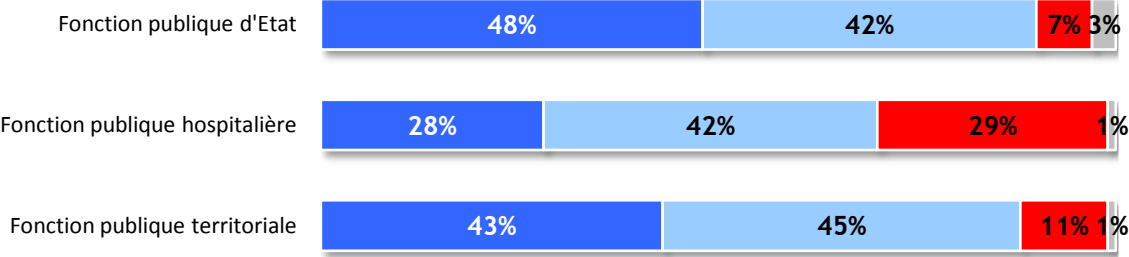


■ Fonction publique d'Etat
■ Fonction public hospitalière
■ Fonction publique territoriale

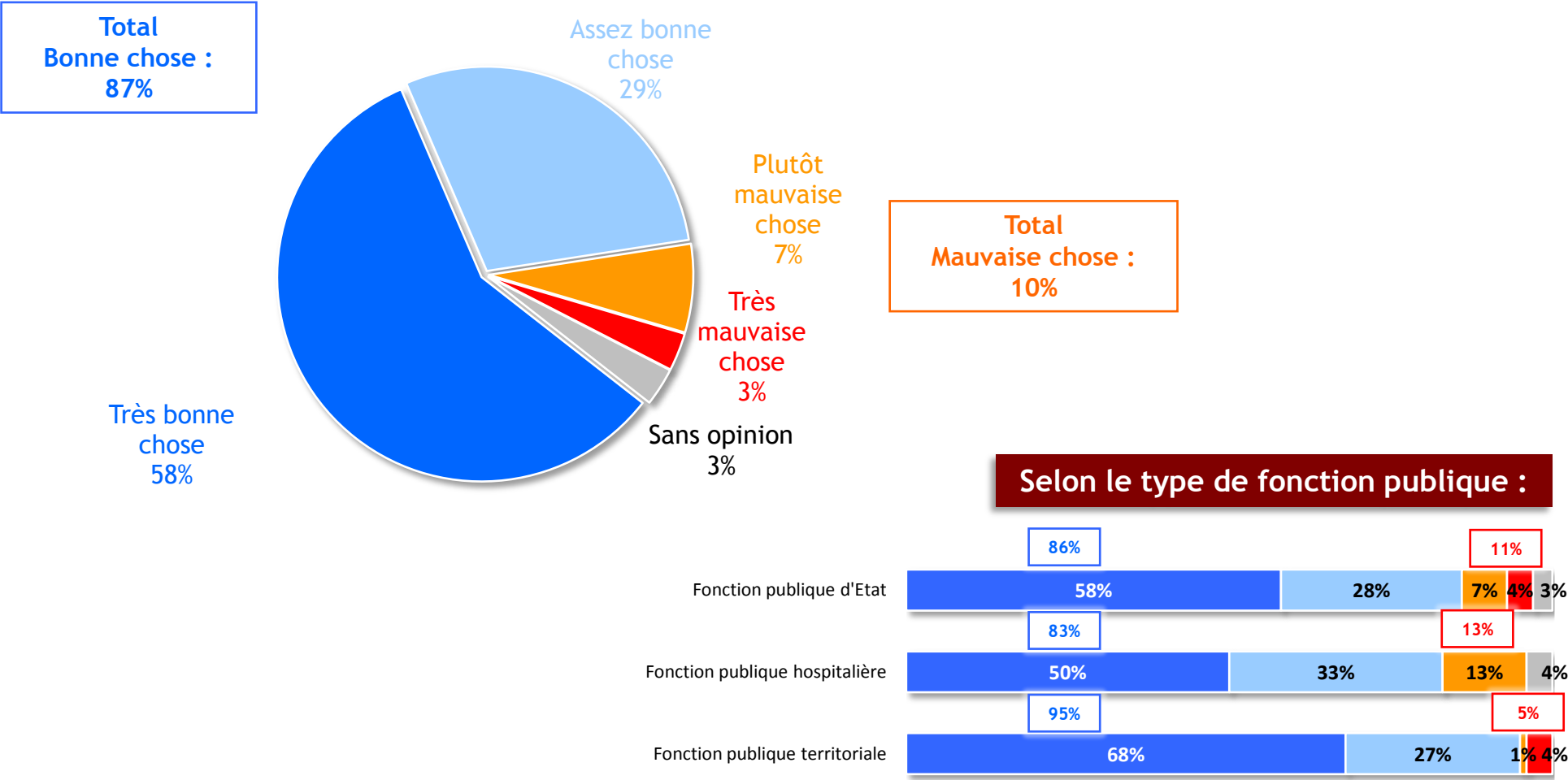
Question : Dans la polémique autour du Médiateur, plusieurs personnes ont pointé les conflits d'intérêt qui pouvaient empêcher les experts travaillant pour l'Afssaps (Agence Française de sécurité sanitaire des produits de santé) d'être impartiaux. De manière générale, pensez-vous que ce risque de conflits d'intérêts serait moins fort, aussi fort ou plus fort si la sécurité sanitaire était assurée par des administrations classiques (ministère) plutôt que par des agences publiques ?



Selon le type de fonction publique :



Question : Pensez-vous qu'une loi pour lutter contre le conflit d'intérêt à tous les niveaux (que ce soit dans le monde politique, dans celui de l'entreprise ou dans un secteur comme celui de la sécurité sanitaire) serait une bonne chose ou une mauvaise chose en France ?



Question : Pour terminer, quelles sont toutes les remarques que vous souhaiteriez ajouter au sujet de la prise en charge par les services de l'Etat du risque sanitaire en France ? (Question ouverte - réponses spontanées)

- « Le problème n'est pas le choix entre une administration ou une agence. Les décisionnaires auront toujours besoin de prendre l'avis de vrais experts, qui ne sont pas des fonctionnaires. C'est dans le choix de ces experts qu'il faut être attentif. » (Fonction publique d'Etat)
- « Indépendance pour les experts ne doit pas rimer avec incompétence. Il faut garantir la transparence des liens des uns et des autres mais il est illusoire d'avoir des experts compétents qui ne travailleraient jamais avec les industriels. » (Fonction publique d'Etat)
- « En raison du poids des lobbies, il sera toujours très difficile aux services de l'Etat de rester impartiaux. Il est toujours très délicat de trouver la juste limite entre préservation des intérêts économiques nationaux et préservation des intérêts individuels » (Fonction publique d'Etat)
- « Il faudra un jour choisir entre bénéfices financiers et santé publique. » (Fonction publique d'Etat)
- « Il ne faut pas une loi mais des chartes déontologiques dans chaque service de ce type et peut-être une autorité de contrôle réellement autonome. » (Fonction publique d'Etat)
- « Il n'y a pas besoin d'une loi pour empêcher un fonctionnaire d'avoir des intérêts dans un laboratoire. C'est la règle de déontologie qui s'applique, il n'y a qu'à la faire respecter » (Fonction publique d'Etat)
- « Le risque zéro n'existe pas ! Il faut donc mesurer l'action publique pour assurer une protection sanitaire correcte et permettre l'innovation, mais éviter le trop plein législatif (qui devient inopérant) tout autant que la multiplication des structures dites "indépendantes" (donc non contrôlées ou incontrôlables!) » (Fonction publique d'Etat)
- « Les services de l'Etat en charge du risque sanitaire devraient être beaucoup plus attentifs aux rapports et décisions prises par leurs homologues des pays étrangers. Il est incompréhensible qu'un médicament interdit dans un pays développé sur la foi d'études montrant sa dangerosité continue 10 ans après d'être vendu en France. » (Fonction publique d'Etat)
- « La prise en charge du risque sanitaire est une fonction régaliennne qui doit être assumée par les services de l'Etat et les politiques doivent engager leur responsabilité. » (Fonction publique d'Etat)
- « L'analyse actuelle manque de recul et d'objectivité. Ce sont des sujets que l'on évoque lorsqu'un scandale éclate. Il y a un problème, mais le traiter dans un contexte de pure réaction "à chaud" ne me semble pas bon. » (Fonction publique d'Etat)

Question : Pour terminer, quelles sont toutes les remarques que vous souhaiteriez ajouter au sujet de la prise en charge par les services de l'Etat du risque sanitaire en France ? (Question ouverte - réponses spontanées)

« La clé d'une bonne prise en charge des risques sanitaires réside dans la mise en évidence des conflits d'intérêt. Or, les experts dans un domaine particulier étant en nombre limité, ils sont forcément impliqués à la fois dans les soins, l'enseignement, la recherche fondamentale et surtout appliquée et donc, par la force des choses, concernés à des degrés plus ou moins importants par les conflits d'intérêt. Vouloir éliminer les conflits d'intérêt serait illusoire et malhonnête. Il vaut mieux les mettre en évidence au grand jour. Les experts seront bien obligés de faire attention à leurs prises de position ! C'est l'opacité qui est dangereuse. Il faut par contre faire intervenir dans les processus de gestion des conflits d'intérêt des acteurs qui garantissent cette transparence, comme des associations de consommateurs ou de malades » (Fonction publique hospitalière)

« Si les risques étaient pris en charge sans tenir compte du contexte économique et des groupes de pression, alors peut-être seraient ils mieux pris en charge » (Fonction publique hospitalière)

« On ne peut pas tout régler par des lois, qui viennent se surajouter les unes par dessus les autres, sans avoir souvent de décrets d'application. L'éthique voudrait que soient évincés de certains postes tous ceux qui, de près comme de loin, ne peuvent avoir une réflexion objective sur certaines questions. » (Fonction publique hospitalière)

« Un des freins à l'amélioration est que tout le monde (politique, médias, professionnels) considère que la France a un des meilleurs système du monde ! » (Fonction publique hospitalière)

« Il faudrait une véritable neutralité quant aux décisions liées aux risques sanitaires. Je ne suis pas sûre que les instances publiques telles que ministères soient les mieux placées. Peut-être qu'une structure liée au conseil d'Etat ou alors rattachée à une échelle supérieure plus ou moins indépendante des états comme l'Europe serait plus adéquate. » (Fonction publique territoriale)

« La prise en charge par les services de l'Etat rassurerait sans nul doute la population et est gage de stabilité, de constance, de durée des services et d'impartialité beaucoup plus que le privé, d'autant que l'Etat peut se doter beaucoup plus facilement de corps de contrôle et d'inspection » (Fonction publique territoriale)

« L'Etat doit veiller à sa sécurité sanitaire c'est son devoir devant le citoyen comme c'est celui du Maire dans sa commune. Il est dommage de constater que la vie du citoyen passe après les intérêts politiques du moment ou financiers des grands groupes » (Fonction publique territoriale)

« La France paraît en pointe dans le domaine de la protection des risques en Europe et dans le monde, plus encore dans les risques sanitaires. Les récentes affaires viennent cependant ternir cette image d'excellence. » (Fonction publique territoriale)

A l'occasion de la douzième enquête réalisée dans le cadre de l'Observatoire de la Modernisation de l'État, *Acteurs Publics* et *l'Ifop*, en partenariat avec *Ineum Consulting*, ont choisi de s'intéresser à la question de la sécurité sanitaire en France, sous l'impulsion d'une actualité dominée, entre autres sujets, par l'« affaire du Mediator ». Les réponses recueillies lors de cette enquête mettent en lumière l'existence de clivages particulièrement forts parmi les cadres publics français.

Invités à citer les secteurs dans lesquels la sécurité sanitaire leur semble la mieux assurée aujourd'hui en France, les Hauts fonctionnaires désignent majoritairement les produits alimentaires (53%), devant l'environnement et les produits du quotidien de grande consommation (respectivement 34% et 30%). Le secteur des médicaments arrive en avant-dernière position, cité par seulement un quart des personnes interrogées. Les cadres hospitaliers, les plus directement concernés et donc nettement plus impliqués sur les enjeux liés à la sécurité sanitaire, ne se distinguent pas significativement de leurs pairs : seuls 30% citent les médicaments, à égalité avec l'environnement mais nettement en retrait par rapport aux produits alimentaires (65%) et aux produits du quotidien de grande consommation (40%).

Parallèlement, les Hauts fonctionnaires interrogés apparaissent pour le moins divisés lorsqu'il s'agit de préciser la confiance accordée aux décisions prises par les agences de sécurité sanitaire. Seule la moitié des répondants déclare avoir confiance dans ces dernières, cette confiance manquant particulièrement de fermeté : 49% déclarent avoir « plutôt confiance » et seulement 1% « tout à fait confiance ». Elle s'élève toutefois à 77% dans la fonction publique hospitalière, soit un différentiel de +27 points. *A contrario*, les membres de la territoriale apparaissent comme les plus sceptiques (58% n'ont pas confiance dans les décisions prises), ceux de la fonction publique d'Etat se situant à des niveaux très proches de la moyenne toutes fonctions publiques confondues.

Assez logiquement, invités à choisir entre une administration classique et une agence publique, c'est à la première que les Hauts fonctionnaires font le plus confiance pour assurer la sécurité sanitaire des Français (37% contre 27% pour les agences). Il convient toutefois d'insister sur le fait que pour près d'un quart des personnes interrogées (24% exactement) aucun de ces deux organismes ne trouve grâce à leurs yeux. Leur défiance à l'égard du système apparaît donc non négligeable, en particulier au sein de la fonction publique territoriale (32%). Enfin, signalons que si les cadres de l'Etat placent davantage leur confiance dans une administration classique (39% contre 23% pour une agence publique), ceux de l'hospitalière se prononcent plus fréquemment en faveur d'une agence publique (47% contre 22% pour une administration classique).

Globalement, une minorité non négligeable de Hauts fonctionnaires (45%) considère que le risque de conflits d'intérêts serait moins important en transférant la gestion de la sécurité sanitaire dans une administration classique au détriment des agences spécialisées. Cette opinion apparaît, assez logiquement compte-tenu des résultats évoqués précédemment, davantage partagée au sein de la fonction publique d'Etat (48%). *A contrario*, une forte proportion de cadres publics estime que les conflits d'intérêts seraient tout aussi forts (42%), un répondant sur dix entrevoyant de surcroît un risque encore plus élevé (10%, et jusqu'à 29% dans la fonction publique hospitalière, dont les cadres soutiennent incontestablement l'existence des agences de sécurité sanitaire).

Interrogés sur l'éventualité d'une loi visant à lutter contre les conflits d'intérêt, près de neuf interviewés sur dix (87%) déclarent qu'il s'agirait d'une bonne chose, une majorité (58%) allant même jusqu'à qualifier ce projet de « très bonne chose » (68% dans la fonction publique territoriale ; 50% dans la fonction publique hospitalière). Les opposants à de nouvelles dispositions législatives s'avèrent donc largement minoritaires (10%), toutes fonctions publiques confondues.

Yves-Marie Cann - Directeur d'études au Département Opinion de l'Ifop
Adeline Merceron - Chef de groupe au Département Opinion de l'Ifop